

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024 : UN ENJEU DE TAILLE POUR L'AVENIR DE L'EUROPE ET POUR TOUTE LA CFDT.

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024 ÉTABLIRONT UNE NOUVELLE COMPOSITION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET MARQUERONT UNE ÉTAPE CRUCIALE POUR L'AVENIR DE L'EUROPE. L'ENJEU EST CONSIDÉRABLE : IL EST DONC INDISPENSABLE DE METTRE EN AVANT LE PROJET EUROPÉEN DANS NOTRE ACTION SYNDICALE.

Lors des deux derniers mandats européens, soit une décennie (2014-2019 et 2019-2024), des avancées économiques, sociales et environnementales majeures ont permis à l'Union européenne (UE) d'avancer vers un avenir plus juste, plus solidaire et plus durable. Des avancées concrètes pour les travailleurs et les travailleuses, et ce, malgré deux crises majeures, la pandémie du Covid-19 et la guerre en Ukraine, qui sont venues renforcer la cohésion européenne au cœur même de la tourmente et ont démontré sa capacité de résistance. À l'heure où les discours europhobes se multiplient, et où la vague d'extrême droite se renforce partout en Europe, une menace plane sur cette cohésion. Une mobilisation du mouvement syndical et de la société civile face à cette menace est urgente. Il est important ici que la CFDT joue son rôle pour mobiliser l'électorat sur les enjeux de ces élections européennes.

Le débat doit se concentrer sur les préoccupations des travailleurs et des travailleuses et les réponses que l'Europe a à leur offrir, les besoins de réformes à soutenir pour continuer à avancer, et enfin sur l'urgence des défis sociaux et environnementaux à venir à laquelle seule l'union et la force européenne pourra répondre. C'est une opportunité politique unique qui doit être au cœur du débat public.

LES ACQUIS DES DERNIÈRES MANDATURES

Le socle européen des droits sociaux, adopté en 2017 à Göteborg, a donné un élan à l'Europe sociale, et a contribué à son avancée.

Sa vingtaine d'articles, divisés en trois grandes catégories - égalité des chances et accès au marché du travail, conditions de travail équitables, et enfin, protection et insertion sociales -, lui ont offert un cadre et des objectifs concrets à atteindre. Le texte reconnaît, entre autres, le droit à l'enseignement et à l'orientation professionnelle, le droit à une allocation chômage, l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes, et surtout, il aborde la question d'un « Smic européen ». Depuis son adoption, beaucoup de ces domaines ont connu des avancées majeures :

- En juin 2022, la Directive sur les salaires minimaux, revendiquée par la CFDT et la Confédération européenne des syndicats (CES), établit un cadre procédural pour promouvoir les salaires minimaux dans l'ensemble de l'UE. Les États membres devront désormais s'assurer que leurs salaires minimaux légaux garantissent un niveau décent de rémunération. La directive promet aussi, en accord avec les partenaires sociaux, la négociation collective sur les salaires et assure qu'au moins

80 % des salariés soient couverts par des conventions collectives. Ceci dans le but d'augmenter le niveau général des salaires en Europe et de réduire le risque de dumping social entre États membres.

Dumping social : pratique qui consiste à délocaliser l'activité d'une entreprise dans un autre pays où le coût du travail est plus bas, ou à employer des travailleurs étrangers à un salaire plus bas que celui qui se pratique habituellement dans le pays où se situe l'entreprise concernée. Cette pratique est souvent liée à une diminution des droits sociaux des salariés pour augmenter la compétitivité de l'entreprise.

- La Directive sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes du 10 mai 2023, a fixé un cadre pour atteindre l'objectif « à travail égal, salaire égal », une action essentielle car en Europe l'écart salarial moyen entre les femmes et les hommes est encore de 13 %. En France, il est d'environ 16 %. - L'adoption, en cours de la Directive sur le devoir de vigilance des entreprises et du Règlement interdisant l'importation des produits issus du travail forcé aura pour effet de renforcer la compétitivité des entreprises tout en assurant les objectifs européens en conformité et le respect des obligations internationales (Accord de Paris sur le climat, Conventions de l'OIT ou les principes de l'Organisation mondiale pour le commerce).

Le Pacte vert du 15 janvier 2020 (European green deal) a, quant à lui, fixé un objectif de neutralité carbone à échéance 2050 : il permet de lutter contre le réchauffement climatique et d'agir pour la restauration de la biodiversité.

Il vise aussi à accompagner la transformation écologique des modes de production et de vie, tout en préservant la compétitivité des entreprises européennes notamment grâce à des initiatives clés comme la Taxe carbone aux frontières ou le Règlement contre la déforestation importée. Le Pacte vert met également en place des financements et un plan industriel dédiés pour accroître les capacités européennes dans le développement des technologies et produits nécessaires à la neutralité carbone.

UNE FORCE DÉMONTRÉE FACE À DEUX GRANDES CRISES RÉCENTES

La crise économique de 2008-2011 et les politiques d'austérité qui ont suivie (coupes des services publics, gel des salaires dans la fonction publique, restriction et baisse des indemnités de la protection sociale, etc.) ont accru la défiance des citoyennes et des citoyens européens envers l'UE, permettant la montée des partis nationalistes, populistes et europhobes.

Plus récemment, l'Europe a pourtant démontré qu'on pouvait lui faire confiance pour répondre aux grands bouleversements. Que ce soit la pandémie de la Covid-19 ou la guerre en Ukraine, l'Europe a su s'organiser pour apporter des réponses communes d'une ampleur inédite. Ce mouvement solidaire a restauré une certaine confiance en l'UE, en sa dimension sociale et économique, et en sa capacité politique à s'unir pour affronter ensemble les mêmes difficultés. Cette approche entre États membres s'illustre notamment par la souscription d'un emprunt mutualisé pour atteindre des objectifs communs avec des règles partagées.

La guerre en Ukraine a uni davantage les pays membres et leurs habitants autour des valeurs fondatrices du projet européen: la paix et la démocratie. Cela réaffirme la pertinence du projet européen et son attractivité, comme le démontre le souhait des pays des Balkans occidentaux, Ukraine, Moldavie et Géorgie, d'adhérer à l'UE.

UN MAUVAIS COMPROMIS QUI HYPOTHÈQUE L'AVENIR

Malheureusement, le récent compromis sur la révision de la gouvernance économique de l'UE (l'ensemble des règles de coordination économique et budgétaire entre les États membres) – en cours d'adoption – risque de tout remettre en question. Bien qu'il assouplisse certains aspects, il ne marque pas une coupure nette avec l'obsession de la consolidation budgétaire à tout prix, et risque d'être porteur d'un retour aux politiques d'austérité. Il met en danger la performance économique des États membres car il les encourage à choisir entre couper leurs dépenses ou investir. Les avancées réalisées lors des deux dernières mandatures – fondées sur

le principe de l'investissement public comme outil pour soutenir la croissance et réduire l'endettement public - ne doivent pas être effacées à cause d'une mauvaise réforme. La dynamique politique, qui a conduit à ces succès, doit être consolidée et développée dans les mandatures à venir.

La perspective de l'élargissement de l'UE en 2030 requiert une réforme du fonctionnement des institutions. Pour la mener à bien, il ne faut pas sous-estimer le besoin primordial de restaurer la confiance et l'adhésion des citoyens au projet européen, notamment en œuvrant pour une Europe plus sociale, plus protectrice et plus démocratique. Tous les acteurs qui prônent davantage d'intégration européenne doivent avant tout se mobiliser et œuvrer pour des changements plus justes, en dépit des résistances de certains pays et de certaines forces politiques qui souhaitent entraver toute réforme.

UN CONTRE-EXEMPLE À NE PAS SUIVRE : LE BREXIT.

Céder aux sirènes du repli national serait extrêmement dangereux pour l'Europe, et, en particulier, pour les travailleurs et les travailleuses. L'expérience du Brexit en est la preuve. Une fois sorti de l'UE, le Royaume-Uni a soudainement découvert à quel point il en était dépendant (en termes de main-d'œuvre, de biens et de services).

Si ses relations commerciales pourront être reconstruites à moyen terme, il est évident que le Royaume-Uni a perdu beaucoup plus que ce qu'il a gagné de sa sortie : les exportations de l'UE vers le Royaume-Uni sont revenues au niveau d'avant Brexit (voire elles ont légèrement augmenté), alors que les échanges dans la direction opposée sont bien en-dessous.

Pour celles et ceux qui avaient voté en faveur du Brexit, le bilan est encore plus sombre. Les promesses clés des partis pro-Brexit étaient de réinvestir en interne l'argent versé à l'Europe et de reprendre le contrôle de l'immigration. La première promesse, de flécher la contribution que le Royaume-Uni versait à l'UE (plus de 11 milliards

d'euros par an en 2014¹) vers le système national de santé, ne s'est pas concrétisée. Pire : depuis la crise inflationniste qui a durement touché le Royaume-Uni, les gouvernements conservateurs qui se sont succédé (5 premiers ministres en 6 ans) ont été obligés d'augmenter les impôts. En ce qui concerne la seconde promesse, sur l'immigration : nombre de travailleurs européens sont partis à cause du Brexit, mais, au final, le Royaume-Uni n'a jamais compté autant de travailleurs immigrés qu'aujourd'hui (en 2023 ils étaient 400 000 de plus qu'avant le référendum de 2016). Cerise sur le gâteau : aujourd'hui, 65 % des électeurs souhaiteraient se prononcer sur la réadhésion à l'UE, et 54 % d'entre eux déclarent que le Brexit a été une mauvaise idée (selon un sondage du quotidien « The Independent »).

Ce n'est donc pas un hasard si la plupart des partis des Vingt-Sept qui prônaient la sortie de l'UE (comme le RN français) ont largement abandonné cet argument depuis la catastrophe du Brexit et, actuellement, parlent plutôt de réduire fortement les compétences européennes en faveur d'un recentrage national.

UNE CAMPAGNE À AJUSTER SELON LES PRÉOCCUPATIONS RÉELLES DES FRANÇAIS ET DES FRANÇAISES

Les thèmes de campagne mises en avant par une partie des forces politiques ne reflètent pas les préoccupations principales des Européens et des Français. S'il est vrai que les Français sont parmi les plus insatisfaits de la gestion européenne de la migration, elle ne représente pas leur priorité.

En effet, l'Eurobaromètre² (voir ci-après) le plus récent concernant les élections européennes nous indique que pour les Français (et cela vaut aussi pour les Européens), l'action politique devrait se focaliser en priorité sur :

- la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (42 %),
- la santé publique (41 %),
- le changement climatique (35 %).

Les priorités qui viennent ensuite, loin en termes de

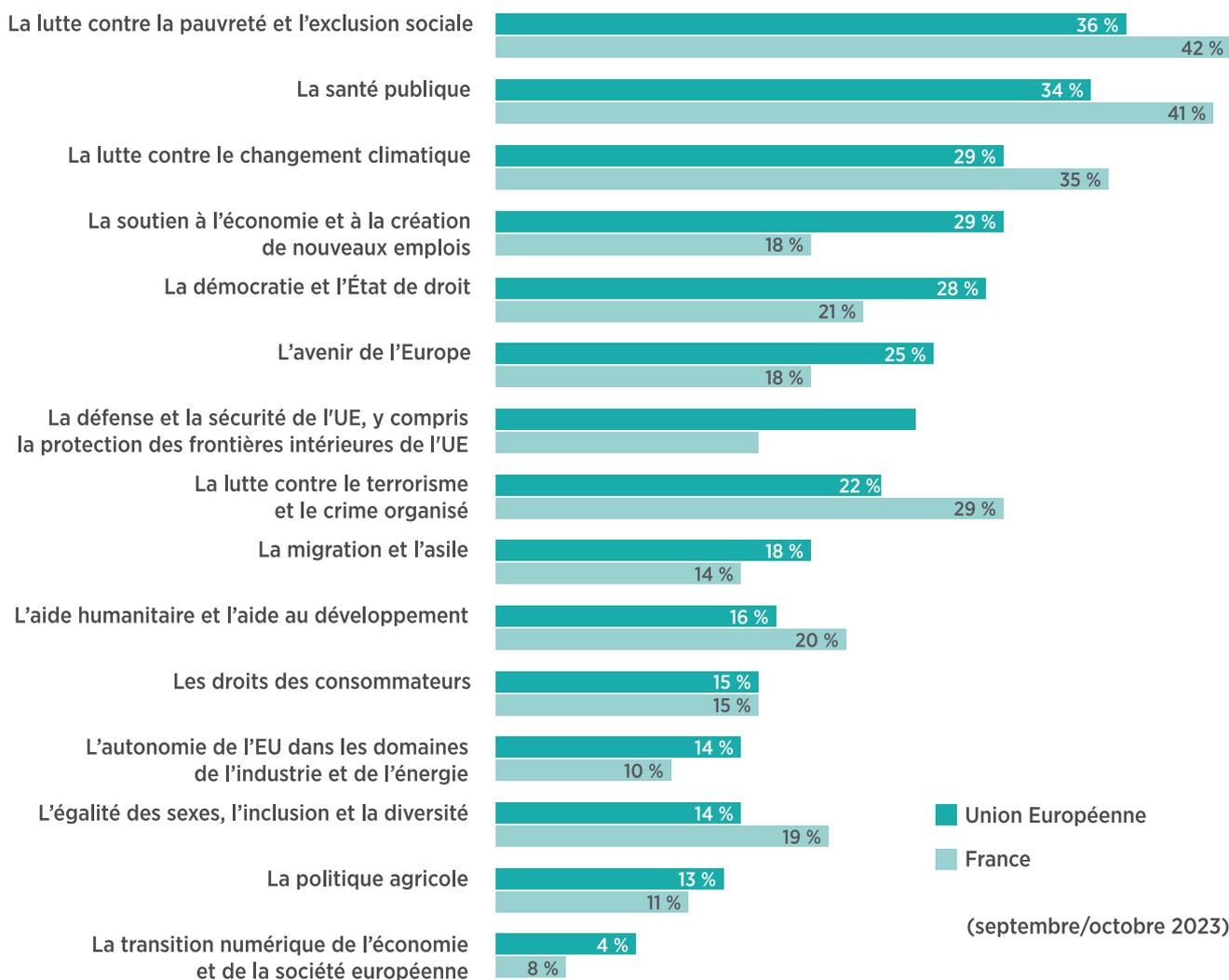
1. Source : Le Monde sur les données officielles de la Commission européenne concernant le budget européen pour la période 2014-2020.

2. L'Eurobaromètre désigne des sondages périodiques à l'initiative de la Commission ou du Parlement et qui vise à connaître l'opinion des européens sur différents sujets politiques, l'actualité ou l'image et l'action des institutions de l'UE.

pourcentage, concernent la lutte contre le terrorisme et le crime organisé (29 %), ainsi que la démocratie et l'état de droit (21 %), l'aide humanitaire (20 %)

l'égalité des sexes et l'inclusion (19 %), et le soutien à l'économie et à l'emploi (18 %). **La migration se place presque en dernière place avec seulement 14 %.**

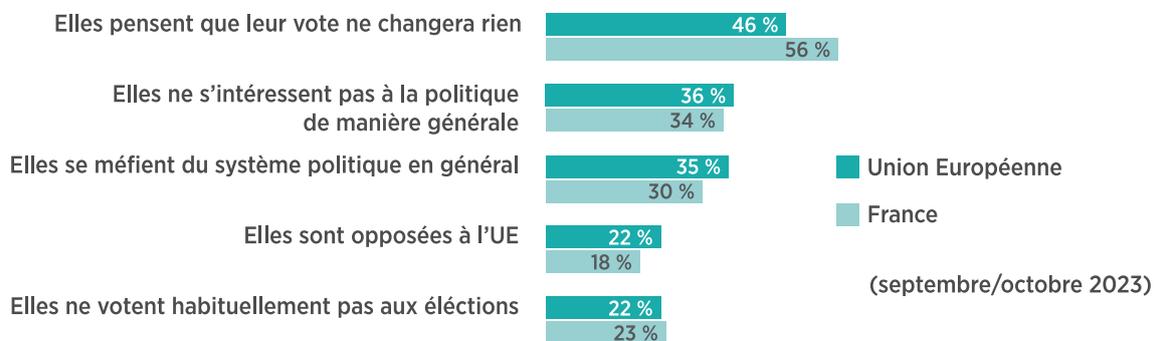
QUEL THÈME, PARMIS LES SUIVANTS, SOUHAITERIEZ-VOUS QUE LE PARLEMENT EUROPÉEN TRAITÉ EN PRIORITÉ ? EN PREMIER ? ET ENSUITE ? (%)



Les Français sont conscients de l'impact direct de l'UE sur leur quotidien, mais dans le même temps, ils se disent très peu intéressés par les élections européennes, désintéressés par la cause principale

est vraisemblablement le sentiment de ne pas être écoutés et que rien ne change. Il faut leur démontrer le contraire !

QUELLES SONT, À VOTRE AVIS, LES RAISONS POUR LESQUELLES CERTAINES PERSONNES NE VOTENT PAS AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES ? EN PREMIER ? ET ENSUITE ? (%)



RÉFORMER POUR ÉQUILIBRER LES RAPPORTS DE FORCE

Les sondages sur les intentions de vote ne sont pas réjouissants. Une victoire des partis d'extrême droite aux élections européennes est malheureusement plausible. La vague électorale récente dans plusieurs pays européens (Italie, Finlande, Slovaquie, Pays-Bas) pourrait en faire des acteurs incontournables au Parlement européen et, par conséquent, les faire peser dans la configuration de la prochaine Commission européenne avec des effets délétères sur son agenda politique.

Un glissement vers l'extrême droite, serait très dangereux car il pourrait remettre en question les avancées de la dernière décennie. Ou, pire encore, il pourrait détricoter les fondamentaux de l'Europe. L'Europe est un rapport de force constant : entre les institutions, entre les partis politiques, entre les intérêts nationaux, ainsi qu'entre les différentes visions de l'UE ; notamment entre ceux qui prônent le statut quo et qui veulent davantage de compétences communes, et ceux qui la voient tout simplement comme un marché unique et qui souhaitent avancer vers un état fédéral.

Mais ce rapport de force sait évoluer, en particulier lors des crises ou des situations où agir ensemble devient urgent. Dans ces moments cruciaux, les divergences entre les États membres, motivées par les

intérêts nationaux, sont mises de côté, permettant ainsi d'agir pour l'intérêt de tous.

Avec les traités actuels, les décisions sont trop souvent prises par le Conseil européen à l'unanimité, notamment dans des domaines clés³ tels que la fiscalité, le social (avec quelques exceptions) ou la politique extérieure. Garder ce mécanisme de prise de décisions, dans la perspective d'un élargissement, est irresponsable car il est prometteur d'une paralysie décisionnelle.

Malgré ses prérogatives restreintes, **c'est grâce au travail et à la combativité du Parlement européen si des avancées sociales importantes ont pu être réalisées pendant le dernier mandat.** Soutenu par un plaidoyer intense du mouvement syndical européen et des associations, **le Parlement européen a utilisé tout son poids dans les dossiers où il est colégislateur** (avec le Conseil) **face aux leaders européens,** Il est cependant exclu d'un nombre de décisions importantes – par exemple, sur les politiques économiques – et il n'a pas le pouvoir de proposer des projets de loi : il peut juste demander à la Commission de le faire.

Face à un nombre croissant de gouvernements où l'extrême droite est partie prenante, il est essentiel d'éclairer les travailleurs et les travailleuses sur le bilan de l'Europe dans leur quotidien, de les encourager à aller aux urnes pour faire entendre leur

3. Ici la liste de sujets soumis au vote à l'unanimité : <https://www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/unaninite-majorite-qualifiee-minorite-de-blocage-comment-les-decisions-sont-elles-prises-en-europ/>.

voix, et de leur expliciter clairement le programme des forces politiques qui se présentent au suffrage. La CFDT appelle à la mobilisation du plus grand nombre de ses adhérentes et adhérents afin de mettre au cœur du débat notre projet d'Europe et les intérêts des travailleurs et des travailleuses et en son sein. Un projet pour une Europe ambitieuse : une Europe plus solidaire qui investit massivement dans son présent et son avenir ; une Europe plus sociale qui protège davantage ses travailleurs et des travailleuses, ses citoyennes et ses citoyens ; une Europe à la pointe dans la lutte contre le réchauffement climatique, une Europe fidèle à ses valeurs qui défende et renforce la démocratie et la participation.

POUR ALLER PLUS LOIN

Lire ici les avancées concrètes de la dernière mandature européenne : https://www.cfdt.fr/portail/actualites/international/europe/union-europeenne-des-avancees-qui-nous-changent-la-vie-srv2_1340054

Visionner ici nos 4 webinaires Élections Européennes 2024 : https://www.cfdt.fr/portail/actualites/international/europe/webinaires-elections-europeennes-l-europe-au-prisme-du-projet-cfdt-srv2_1348465

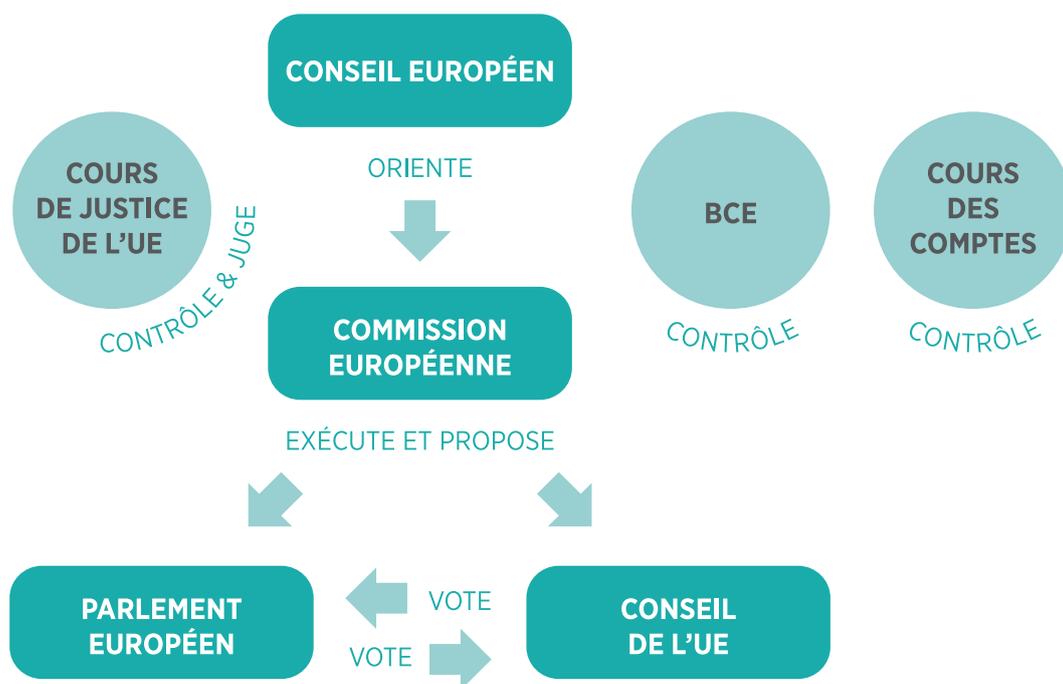
Lire ici l'argumentaire : [« EUROPE : CE QUE VEUT LA CFDT »](#).

EUROPE: QUI DÉCIDE QUOI ?

L'Union européenne dispose de son propre appareil législatif et exécutif ainsi que d'un système judiciaire indépendant et d'une banque centrale. Ceux-ci sont appuyés par un ensemble d'institutions et d'organes, dont les pouvoirs respectifs découlent des traités fondateurs.

QUATRE INSTITUTIONS POLITIQUES DÉTIENNENT LES POUVOIRS EXÉCUTIF ET LÉGISLATIF DE L'UNION :

- le Conseil européen représente les chefs d'État et de gouvernement,
- la Commission représente les intérêts européens,
- le Parlement représente les citoyens,
- le Conseil représente les gouvernements.



LE CONSEIL EUROPÉEN est le centre de décisions. Il réunit les 27 chefs d'États des États membres (donc 28 avant le Brexit). Il fixe les orientations générales et les priorités politiques de l'UE (agriculture, climat, santé, etc.), tranche sur les décisions les plus importantes en cas de désaccord entre les ministres.

N.B. : ne pas le confondre avec le Conseil de l'Europe qui est un organisme totalement indépendant qui œuvre pour les droits de l'homme et la protection de la démocratie.

LA COMMISSION EUROPÉENNE : elle est composée de 1 commissaire par État membre (donc 27 commissaires). Chacun doit défendre non pas les intérêts de son État mais l'intérêt général de l'Europe. La Commission propose au Parlement et au Conseil de l'UE des textes législatifs dans l'intérêt commun sur la base des priorités définies par le Conseil européen. Elle a aussi un rôle de contrôle d'exécution des textes par tous les États membres après leur adoption par le Parlement.

LE PARLEMENT EUROPÉEN : il est composé des 705 députés désignés par le suffrage universel direct, c'est-à-dire le vote des citoyennes et des citoyens. Ce nombre va augmenter à 720 lors des élections 2024. Le parlement exerce le contrôle démocratique sur la Commission et est colégislateur des « lois européennes » : il débat, négocie (avec le Conseil de l'UE – l'autre colégislateur) et vote les textes proposés par la Commission européenne.

LE CONSEIL DE L'UE : il est colégislateur avec le Parlement des « lois européennes ». La composition du Conseil dépendra du sujet débattu. Ainsi les ministres du travail débattront d'une directive sur les salaires minimaux et les ministres de l'agriculture d'un règlement sur les pesticides.

Les 4 types de textes adoptés par les institutions européennes :

- **Décision européenne :** acte juridique européen obligatoire dans toutes ses dispositions et applicable directement sans transposition (adaptation) dans le droit national.
- **Directive européenne :** acte juridique qui lie les États quant aux objectifs à atteindre dans des délais communs mais les laisse libre dans le choix des moyens.
- **Règlement européen :** acte juridique obligatoire dans toutes ses dispositions. Les gouvernements sont tenus de les appliquer tels que définis dans le texte.
- **Recommandation européenne :** acte juridique visant à suggérer une ligne de conduite, sans contraindre les destinataires à s'y conformer.

TROIS INSTITUTIONS DE CONTRÔLE :

LA COURS DE JUSTICE EUROPÉENNE est composée de 27 juges (1 par État membre) et 8 avocats. Elle vérifie que l'ensemble des textes votés soient respectés par les États membres.

LA COURS DES COMPTES EUROPÉENNE contrôle les finances de l'UE.

LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE gère la monnaie unique, assure la stabilité des prix, et mène la politique monétaire de l'UE.

POURQUOI VOTER AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES EST IMPORTANT ?

Votre vote contribue à choisir votre représentant au sein d'un groupe politique avec les députés d'autres États membres de l'UE. Le plus grand groupe au Parlement européen influence les décisions du Président de la Commission européenne.